

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOIR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – Convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors avec l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité seniors 2025-2026

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,
Vu la délibération n°24 en date du 8 janvier 2019 autorisant la mise en place du service civique au sein du CIAS Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2019,

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivité locale, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée avec la crise sanitaire. Le Service civique peut apporter une contribution majeure à la mobilisation collective que cette réalité nécessite.

Par délibération en date du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'engagement réciproque avec l'Association « Service Civique Solidarité Séniors » jusqu'au 31 juillet 2025. Cette convention est arrivée à échéance et il convient de la renouveler jusqu'au 31 juillet 2026 et selon les modalités de la convention jointe en annexe.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors avec l'association nationale pour le déploiement du service civique solidarité seniors 2025-2026 ;**
- **mandate M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de volontaire en service civique à venir et tous actes afférents à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

